

109313 - Peut-on faire la oumra à n'importe quel moment de l'année?

La question

Peut-on accomplir la oumra à n'importe quel moment de l'année ou seulement au cours des mois du pèlerinage ?

La réponse détaillée

Il est permis d'accomplir la oumra pendant tous les jours de l'année y compris les mois du pèlerinage. Si on l'accomplit au cours de ces mois et y ajoute le pèlerinage dans la même année, on a profité de l'un pour faire l'autre. Si on cumule l'un et l'autre, on les aura intégrés. Les deux modes de pèlerinages nécessite un sacrifice animal, si toutefois le pèlerin n'habite pas dans le sanctuaire. Le pèlerin peut faire la oumra dans les trois jours comprenant celui de la Fête sans avoir à sacrifier un mouton.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

Commission permanente pour les recherches scientifiques et la consultance

Cheikh Abdoullah ibn Abdoul Aziz ibn Baz, Cheikh Abdourrazzaq Afifi et Cheikh Abdoullah Ghoudayyan (Avis juridiques consultatifs de la Commission permanente (11/316)